



EB-2016-0381

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Simply Metering Solutions Inc.

Requête pour l'obtention d'un permis de compteurs divisionnaires

La requête

Simply Metering Solutions Inc. a déposé le 20 décembre 2016 une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi) afin d'obtenir un permis de compteur divisionnaire. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'offrir des services de compteur divisionnaire aux consommateurs de l'Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2016-0381 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de Simply Metering Solutions Inc. aux adresses indiquées plus bas.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Votre demande doit être reçue par la CEO et une copie doit être envoyée à Simply Metering Solutions Inc. avant le **26 janvier 2017**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Votre demande doit être reçue par la CEO et une copie doit être envoyée à Simply Metering Solutions Inc. avant le **30 janvier 2017**.

Si le requérant souhaite répondre aux soumissions, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, avant le **6 février 2017**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2016-0381** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page Consommateurs du site Web de la CEO, http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/OEB+Home_fr. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTIONS À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

Requérant :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Simply Metering Solutions Inc.
200, boul. Yorkland, bureau 1201
Toronto (Ontario) M2J 5C1
À l'attention de David Singh

Courriel : david@simplygreen.com
Tél. : 647 985-3638
Télec. : 647 846-7475

FAIT à Toronto, le 9 janvier 2017

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli,
secrétaire de la Commission